

Séance du 16 juillet 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 juillet 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Taieb à Mme Langlois, Mme Candillier à M. Pocq, Mme Capdevielle à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Duhart présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : SPORTS - Halle des Sports de l'Université – Convention d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat.

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour, autorise la Ville de Bayonne à planifier et organiser des activités sportives au sein de la Halle des Sports universitaire du site de la Floride.

Cette disposition, actée par une convention d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat, permet d'accueillir au sein de l'équipement de nombreuses animations sportives municipales, mais aussi, les activités de plusieurs établissements scolaires et associations sportives.

Il est précisé que les frais de fonctionnement et de maintenance de l'établissement sont couverts par l'Université, la Ville de Bayonne prenant à sa charge 30 % des consommations annuelles des fluides ainsi qu'une participation au renouvellement du matériel sportif.

La convention d'occupation arrive à échéance le 31 août 2015.

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour l'année scolaire 2015-2016, selon le modèle ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.